Accusé de réception en préfecture 021-212102313-20220323-VD20220321\_17-DE Date de télétransmission : 23/03/2022 Date de réception préfecture : 23/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 21 mars 2022



Président : Monsieur REBSAMEN Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHI - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents

## OBJET DE LA DELIBERATION

## Protocole de partenariat entre le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole

Monsieur PRIBETICH expose:

De par son ancrage sur le territoire dijonnais, le Groupe SNCF, représenté notamment par ses entités SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions ou encore SNCF Immobilier, est un acteur majeur du développement et rayonnement de la métropole dijonnaise.

La SNCF et la Ville de Dijon ont longtemps su collaborer et porter ensemble des investissements ambitieux au service du territoire. La transformation de la Gare Dijon Ville engagée en 2009 et qui se poursuit encore actuellement avec la mise en accessibilité des quais, en est une illustration parfaite.

**17** 

A travers ses différentes missions, le Groupe SNCF a un rôle moteur à jouer face aux enjeux et défis de la ville de demain. La transition écologique au regard notamment des dessertes en TER, la reconversion du site de Porte Neuve ou la mutation de tènements plus modestes, la mise en œuvre d'une logistique urbaine durable sont autant d'exemples pour lesquels le Groupe SNCF est un partenaire privilégié pour notre territoire.

La performance d'une desserte en lien avec les aéroports internationaux est aussi une préoccupation centrale pour la Ville et la Métropole.

Aussi, le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont souhaité renforcer cette coopération dans le cadre d'un protocole partenarial dont le projet est annexé à la présente délibération.

Au sein de ce protocole, les entités signataires prévoient un travail collaboratif autour de 4 grands axes qui s'inscrivent dans les engagements politiques affichés depuis plusieurs années sur le territoire :

L'attractivité du territoire

Les partenaires s'engagent à poursuivre les échanges sur les évolutions de dessertes (connexion avec les aéroports notamment) et à mettre en œuvre des outils de communication et de marketing visant à développer les flux à destination de Dijon.

· Les fonciers et l'immobilier

Dans un souci de renouvellement de la ville sur elle-même, les partenaires s'engagent à assurer une reconversion durable des sites SNCF potentiellement mutables dans les années à venir.

• La logistique urbaine du dernier kilomètre

Les partenaires s'engagent à étudier et à promouvoir des solutions innovantes en faveur d'une logistique plus respectueuse de l'environnement.

Les infrastructures et l'accessibilité ferroviaires

Les partenaires s'engagent à étudier les opportunités d'amélioration des infrastructures ferroviaires dans le but de proposer un réseau complet, efficace et optimisé aux habitants de la métropole et du périurbain.

Pour veiller à la bonne mise en œuvre du protocole et des engagements, une instance de pilotage composée de représentants du Groupe SNCF, de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole sera mise en place et se réunira régulièrement.

Le protocole a une durée de 5 années et pourra être prorogé avec l'accord des signataires par voie d'avenant.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet de protocole partenarial entre le Groupe SNCF, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;
- 2 m'autoriser à signer le texte de ce présent protocole ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

